



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 285 Subventions (28.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour adultes

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien à la pratique amateur, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter notre soutien à huit associations de chœurs et ensembles vocaux parisiens pour adultes.

Les chœurs et ensembles vocaux amateurs, qui ont été durement touchés par la crise sanitaire et les mesures gouvernementales des années 2020 et 2021, ont pour la plupart dû annuler leurs représentations. Cela étant le résultat de la fermeture des lieux et salles de répétition privilégiés par ces associations : les écoles parisiennes et les lieux de culte. Lors de la réouverture des lieux de représentation accueillant du public, les choristes, bien qu'ayant pratiqué individuellement, n'ont pas bénéficié du temps nécessaire à un art de qualité pour se produire. De plus, les répétitions amateurs n'ont pu réellement retrouver leur forme normale qu'à partir du 1^{er} juillet 2021. Les objectifs 2022 de ces huit associations sont communs : recruter de nouveaux membres et retrouver leurs publics avec des concerts d'envergure.

L'association **Aria de Paris**, créée en 1998, a enrichi son expérience avec plusieurs chef·fes de chœur successif·ves. Elle a changé de direction artistique en 2018 avec Grégoire Michaud, afin de donner une place à la jeune génération en parallèle de la volonté du chœur de diversifier son répertoire. Elle compte 50 chanteur·euse·s. En 2021, Aria de Paris a été en collaboration avec la maîtrise de Saint Christophe de Javel pour un grand projet : *Summertime* de Georges Gershwin, de style jazz symphonique. Les répétitions ont été faites en petits groupes, suite à la crise sanitaire. En 2022, la programmation comporte 5 représentations : *Musiques traditionnelles du monde* avec ensemble instrumental, *Carmina Burana* avec orchestre, *Dixit Dominus* d'Haendel et *Gloria* de Vivaldi avec orchestre, ainsi qu'une intervention en EHPAD.

L'association **Les chanteurs de Saint Eustache**, chœur créé en 1945, compte aujourd'hui quarante choristes. En 2021, les effectifs du chœur suivent une décroissance due à la crise sanitaire, soit 27 chanteurs contre 42 avant la crise. Afin de garder un lien continu avec la pratique, le chef a envoyé par mails hebdomadaires des exercices et des découvertes musicales. Cependant, l'année s'est terminée sans représentation. En 2022, l'objectif est au recrutement de

nouveaux membres, la rentrée se fait avec 28 chanteur·euse·s. L'association améliore sa communication en ce sens. Une partie de la programmation reprend les annulations de l'année 2020 soit un concert avec les œuvres d'Haendel, de Bach et de Rameau à l'église Notre-Dame des Blancs Manteaux et un concert avec les œuvres de Lauridsen, Pärt et Vasks à l'église Saint-Eustache. Ceci en plus des concerts de Noël et des concerts avec orgue à l'église Saint-Eustache.

L'association **Chœur du Marais et Ensemble vocal du Marais**, créée en 1975, rassemble plus de trente choristes pour la musique sacrée. Le fil rouge de l'association est la confrontation des sensibilités musicales et poétiques de différents pays et époques par l'exercice d'un répertoire varié. En 2021, grâce à des séances de répétition en ligne et des pratiques individuelles suivies, le chœur a pu continuer à expérimenter, mais les concerts ont dû être déprogrammés. En 2022, le chœur prépare une grande représentation avec musiciens de Honegger, *Le Roi David*, en décembre. L'occasion est saisie par l'association de proposer des classes au public non initié au chant choral, pour une capacité de 50 personnes. En parallèle, l'atelier du lundi est ouvert au public. Le chœur a pour volonté de toucher différents publics en mettant en place des stratégies efficaces.

L'association **Chœur et Orchestre Symphonique de Paris (COSP)** réunit 70 choristes et une centaine d'intervenant·e·s externes, musicien·ne·s ou chanteur·euse·s solistes. L'année 2021 n'a pu voir aucune représentation. Seule la participation en septembre 2021, à l'émission de France Télévision *300 Chœurs* a permis aux choristes de se retrouver. En 2022, le point fort de la programmation est le *Requiem* de Verdi au Cirque d'Hiver en mai, avec orchestre symphonique, 4 solistes et mise en lumière. Les chanteur·euse·s avaient retrouvé leur public lors des concerts de décembre à l'Oratoire du Louvre et à la Cathédrale Notre-Dame du Liban.

L'association **Chœur d'Oratorio de Paris**, créée en 1989, travaille le grand répertoire classique, ainsi que les œuvres romantiques et du XXe siècle. Il joue régulièrement avec des orchestres professionnels et des chefs réputés dans des coproductions. Aussi, l'association distribue des invitations à destination d'un public défavorisé en lien avec le CASVP du 5e arrondissement. Elle compte aujourd'hui 60 choristes, 10 chanteurs solistes et 25 musiciens. L'année 2021 n'aura pas permis de représentation. En 2022, la programmation est dense, en réponse au rattrapage des deux années précédentes pour 7 concerts : *Requiem op89* de Dvorak, *Messa di Gloria* de Puccini, un *Requiem* de Duruflé (joué à Francfort et à Paris), des pièces de Noël nordiques et une commémoration des 75 ans d'amitiés franco-allemandes 1945-2020.

L'association **O30 (Ensemble vocal O Trente)**, créée en 2006, aborde un répertoire qui s'étend de la musique romantique aux créations contemporaines. Elle participe à des festivals, notamment celui de La Chaise-Dieu (Haute-Loire). O Trente bénéficie d'un partenariat pédagogique avec la classe préparatoire publique aux écoles supérieures d'art Les Arcades (Issy-les-Moulineaux). Elle compte aujourd'hui 35 chanteur·euse·s. En 2021, l'ensemble de la programmation a été annulée. L'année 2022 voit l'arrivée d'un nouveau chef de chœur, Louis Gal, qui propose un programme de musiques norvégiennes avec solistes et violon ainsi qu'un concert autour des œuvres de Bach avec instruments.

L'association **Groupe vocal Pro Homine** mêle depuis 1998 les répertoires sacré et profane du XVI^e siècle à nos jours. En 2021, l'association a pu continuer son travail pour la création du *Requiem XIX* de Laurent Couson, bénéficiant du caractère professionnel du projet, donc autorisé à la répétition. L'œuvre a été présentée au public en septembre. Les autres programmations du groupe vocal ont été annulées. En 2022, le rattrapage des années précédentes donne deux programmes : un sur les musiques classiques de Delerue, un sur les musiques de Bach et de Brahms. À cela s'ajoute la poursuite des travaux avec Laurent Couson pour la suite de son *Requiem XIX*.

L'association **Chœur Stella Maris CSM**, créée en 2001, est formée de jeunes actif·ve·s et d'étudiant·e·s dont la préférence va à la musique des XX^e et XXI^e siècles. En mêlant technique vocale et travail corporel, les membres souhaitent intéresser un public plus large. Le chœur cherche continuellement à sortir du format habituel du concert choral et propose souvent des actions dans des lieux inhabituels, à la rencontre d'autres publics et d'autres sonorités. À l'automne 2020, Stella Maris a accueilli en répétitions puis en interview le producteur de France Culture Olivier Chaumelle, pour le tournage d'un documentaire d'une heure sur la voix et le chant choral. Les autres activités en 2021 ont dû être reportées. La saison actuelle a été ouverte par des concerts *Requiem* de Fauré et un concert *Mika Symphonique* à la Philharmonie de Paris, suivi par les concerts de Noël, un concert chœur et orgue et le concert *Atmo 3* avec enregistrement d'un CD.

Je vous propose à présent de bien vouloir confirmer le soutien de la Ville de Paris à l'association Aria de Paris en lui attribuant au titre de 2022 une subvention de fonctionnement de 2 500 euros, à l'association Les chanteurs de Saint Eustache en lui attribuant au titre de 2022 une subvention de fonctionnement de 4 000 euros, à l'association Chœur du Marais et Ensemble vocal du Marais en lui attribuant au titre de 2022 une subvention de fonctionnement de 3 000 euros, à l'association Chœur et Orchestre Symphonique de Paris en lui attribuant au titre de 2022 une subvention de fonctionnement de 4 000 euros, à l'association Chœur d'Oratorio de Paris en lui attribuant au titre de 2022 une subvention de fonctionnement de 6 000 euros, à l'association O30 (Ensemble vocal O Trente) en lui attribuant au titre de 2022 une subvention de fonctionnement de 3 000 euros, à l'association Groupe vocal Pro Homine en lui attribuant au titre de 2022 une subvention de fonctionnement de 4 000 euros, à l'association Chœur Stella Maris CSM en lui attribuant au titre de 2022 une subvention de fonctionnement de 1 500 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris